



Paris, le 24 avril 2026

COMMUNIQUE DE PRESSE

Tuberculose bovine : les éleveurs obtiennent une revalorisation des barèmes très attendue

À l'occasion de son discours de clôture au congrès du Groupements de Défense Sanitaire France, Annie Genevard, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, a annoncé une revalorisation du barème des abattages liés à la tuberculose bovine, ainsi que l'application rétroactive de cette mesure pour 2025-2026. La FNSEA, Jeunes Agriculteurs, la FNB et la FNPL saluent une annonce attendue de longue date par les éleveurs. Elle marque une avancée importante pour améliorer l'accompagnement des exploitations touchées par cette maladie.

Cette revalorisation se traduit par une augmentation d'environ 33 % des indemnités forfaitaires. Par exemple, pour un bovin de plus de 24 mois, l'indemnité passe de 2500 € à 3 350 €. Dans certains cas, ces forfaits peuvent être majorés (bovins inscrits au livre généalogique, reproducteurs, femelles gestantes...). Ces majorations, listées dans l'arrêté ont également bénéficiées de cet ajustement de 33%.

Bien que certaines évolutions auraient pu faire preuve d'une ambition accrue, ces annonces constituent néanmoins un signal encourageant. Elles devraient contribuer à renforcer l'adhésion des éleveurs aux mesures sanitaires dans un contexte de lutte contre la tuberculose bovine. Par ailleurs, la prise en charge par l'État des opérations de nettoyage et de désinfection sera désormais prise en charge à 100 % contre 75 % auparavant. Cette harmonisation, attendue de longue date, constitue une avancée significative. Aussi, les frais d'euthanasie, des animaux non transportables, jusqu'ici supportés par l'éleveur, seront désormais pris en charge par l'État. Les aides perçues, dans le cadre du déficit momentané de production (DMP) appliquées au lait, pourraient être doublées sur décision préfectorale, notamment pour les élevages en agriculture biologique et pour ceux touchés par la tuberculose bovine, et pourrait ainsi passer de 3 mois à 6 mois.

Pour autant, nos organisations professionnelles restent pleinement mobilisées et vigilantes. La FNSEA, Jeunes Agriculteurs, la FNB et la FNPL appellent l'État à accélérer sans délai la mise en œuvre de la feuille de route tuberculose 2024-2029, en concertation étroite avec les acteurs des filières, notamment sur :

- La prise en charge des pertes laitières sur toute la durée des arrêtés préfectoraux de déclaration d'infection (APDI), pour faire face aux difficultés des laiteries à collecter le lait.
- Le renforcement de la régulation de la faune sauvage, incluant une évolution du cadre réglementaire du piégeage

Face à l'ampleur des enjeux, sanitaires et économiques, la responsabilité de l'État est pleinement engagée. La conservation du statut indemne de la France ne pourra être assurée sans des moyens à la hauteur et un accompagnement juste des éleveurs. Ceux-ci ne peuvent plus être les seuls à supporter les conséquences d'une politique sanitaire nationale.

Contacts presse

FNB : 01 81 72 17 30 - fnb@fnb.asso.fr

Jeunes Agriculteurs : Etienne Leray - 07 86 22 90 67 // eleray@jeunes-agriculteurs.fr

FNSEA : Antoine Giacomazzo - 07 78 11 69 86 // antoine.giacomazzo@reseaufnsea.fr

FNPL : Jean-Manuel Vignau - 07 68 03 86 37 // communication@fnpl.fr